

Le légaliste

LEASECAR MAYOTTE

Annonce n° 2321
Type Constitution de société
Parution web 25/06/2026
Parution print 25/06/2026 · Le Journal de Mayotte (JDM_20260625.pdf)

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/01/2026, il a été constitué une **SAS** dénommée : **LEASECAR MAYOTTE**

Siège social : ZI KAWENI, BP 246, 97600 MAMOUDZOU

Capital : 10.000€

Objet : La Société a pour objet :

- La location longue durée, la location courte durée, l'achat, la vente, l'échange et la réparation de tous véhicules utilitaires ou de tourisme, servant au transport de personnes ou au transport de marchandises, neufs ou d'occasion, ainsi que l'achat et la vente de tous accessoires et pièces détachées.
- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées. • La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. • La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
- Lesdites activités pouvant être exercées directement ou indirectement et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apports, de prise en location-gérance, et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social ou à tous objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

Président : LEASECAR, SAS, au capital de 225.000€, 103 AVENUE JACQUES PREVERT, 97400 SAINT-DENIS, 535 143 424 RCS de SAINT-DENIS-DE-LA RÉUNION, représentée par M. VINCENT ROSSO.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de MAMOUDZOU

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.